

Procès-Verbal

Conseil Municipal du 19 janvier 2026

Lundi 19 janvier 2026 à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de la commune de CHAS s'est réuni en nombre prescrit par la loi, au sein de la salle des fêtes, sous la présidence de Mme DUTHEIL Bernadette.

Présents : Mme DUTHEIL Bernadette, Mme VILLENEUVE Catherine, Mme HUGUET Brigitte, Mme BANVILLET, Mme COUPERIER Julie, M. ROCHE Denis et M. MILLION Julien.

Absents : Mme CHAUFOUR Sandrine, M. MANNEVILLE Raphael, et M. DORCHIES Sébastien qui a donné procuration à Mme DUTHEIL Bernadette.

Mme HUGUET est élue secrétaire de séance.

Présence de M. DECSHAMPS Maurice, Maire de Chauriat

1. Approbation du procès-verbal du 19 janvier 2026

Madame Le Maire revient sur les délibérations prises lors du dernier Conseil Municipal et fait voter le procès-verbal.

Le procès-verbal du conseil du 19 janvier est approuvé à l'unanimité.

2. Point sur l'école

Monsieur DESCHAMPS Maurice, Maire de CHAURIAT est présent. Madame Le Maire lui laisse la parole, ce dernier informe le Conseil Municipal que le calcul de la participation de la commune de CHAS pour l'école est erroné. Pour expliquer cela il transmet au conseil une feuille explicative avec les recettes et les dépenses. Il s'avère que le centre de loisirs ne rentrait pas dans la convention faite entre les deux communes. Il propose de faire une convention à part pour le centre de loisirs.

De plus il informe que la commune de Chauriat n'a pas encore facturée pour 2024 et 2025, une demande de paiement va être faite pour ces 2 années. De plus il informe la commune que le fond de concours pour les TAP a été supprimé.

3. Attribution de logement Rue du Fort

Mme le Maire explique qu'il convient de choisir le futur locataire de la Rue du Fort, elle expose les 3 dossiers afin que l'ensemble du conseil puisse avoir connaissance des différents

éléments. Après discussion, un vote secret est fait pour choisir le futur locataire qui est approuvé à la majorité.

Les dossiers refusés peuvent prétendre au logement Rue du Haut Fort au-dessus de l'ancienne école. Un des dossiers souhaite déjà se positionner dessus, le conseil accepte si les garants sont plus solides. Une annonce sera mise quand ce dernier sera prêt.

4. Point sur les travaux

- **Station d'épuration**

Mme le Maire laisse la parole à Monsieur DESCHAMPS étant donné qu'il est président du SIAREC. Il rappelle que la station d'épuration ne coûte rien à la commune étant donné que la compétence d'assainissement a été transmise au SIAREC depuis déjà plusieurs années. Les travaux de la station d'épuration avancent correctement. De plus il informe que la mise aux normes pour l'assainissement a pris du retard mais devrait être à jour sur la commune d'ici 2027.

- **Eglise**

Mme la Maire demande si la commune accepte de continuer les travaux de l'église, suite à sa conversation avec ACA ARCHITECTURE, le conseil souhaite que les travaux continuent.

- **Réhabilitation de l'ancienne école**

Mme le Maire informe le conseil que les travaux ont pris de nouveau du retard, la remise des clés du bas doit se faire mi-février, pour le logement du haut il faudra patienter courant mars.

5. Loyer nouveau logement

Mme le Maire propose de fixer le prix du loyer, après discussion, le prix est fixé à 780€.

6. Point financier

Mme le Maire, informe le conseil que la commune est dans l'attente de recevoir, les demandes d'acompte ont été faites. Elle informe aussi qu'au vu du retard pris pour la réhabilitation de l'ancienne école, des frais risquent d'être engagés.

7. SACPA

Mme le Maire informe du courrier du SACPA concernant la stérilisation des chats et propose d'y avoir recours si cela est nécessaire puisque c'est efficace. Le conseil approuve.

8. Questions diverses

- **SBA** : le conseil demande à Mme le Maire s'il est possible de relancer le SBA pour le Bac carton, Mme le Maire est tout à fait d'accord avec cela.

- **Elections** : Il est demandé à ce que le planning soit transmis.

La séance a été levée à 20h30

Le secrétaire de Séance,

Brigitte HUGUET



Le Maire,

Bernadette DUTHEIL